



Société des Régates de Vannes

Fondée en 1843

Association déclarée d'utilité publique (11.02.1886)

Mob 06 62 66 86 63

Email srv.vannes@gmail.com

allée des Frères Cadoret île de Conleau

56000 VANNES

Fax 02.97.62.75.35

Site <http://srv.srvannes.fr>

Club FFV 56009

Club FFH 2388

15 Aout 2020 Vannes

Avis de Course Tour de l'île aux moines

1) Organisation: Cette régates est organisée le 15 Août 2020 au départ de l'île aux moines, par la **Société des Régates de Vannes**, sous l'égide de la Fédération Française de Voile,

2) Règles applicables:

Les règles de course à la voile (RCV) 2017-2020,
Les règles des classes admises à concourir
Le présent avis de course,
Les instructions de course.

3) Publicité:

La régates est classée en catégorie B, annexe G, des RCV.

4) Classes admises à concourir: Dériveurs monocoques, Guépards et Traditionnels, Multicoques dériveurs, Flying boat, Multi 2000 et Osiris.

5) Coureurs admis à participer:

Coureurs français licenciés à la F.F.V

Coureurs étrangers en règle avec les règlements de leur autorité nationale.

6) Inscriptions:

Tout équipage désirant participer au tour du Golfe doit impérativement adresser le bulletin d'inscription joint par mail srv.vannes@gmail.com et les droits d'inscription doivent faire l'objet d'un virement sur la BPGO

IBAN : FR76 1380 7000 2830 0217 5509 583 BIC : CCBPFRPPNAN

Les concurrents étrangers doivent apporter la preuve qu'ils sont en règle avec leur autorité nationale et présenter leur licence et une attestation d'assurance en responsabilité civile.

Chaque concurrent devra signer au moment de son inscription définitive un formulaire contenant les termes suivants: "*J'accepte de me soumettre aux règles de course à la voile et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve*".

Les IC seront consultables sur le site de la SRV à compter du 12 Août et seront envoyées sur le mail fourni à l'inscription.

7) Montant des frais de constitution de dossier:

Le montant des frais de constitution de dossier est fixé à :

Classe Osiris, Multi 2000 Dériveurs Monocoques et Multicoques par Bateau : 40€

Dériveurs solitaires par Bateau : 25€

Remise de 10€ pour toute inscription reçue avant le 12 Août

Aucune inscription ne sera acceptée après le 14 Août



Société des Régates de Vannes

8) Heure de mise à disposition:

Les voiliers devront être présents en baie de Kerdélan au plus tard le 15 août à 10h ou 11h.
L'heure du 1er signal d'avertissement de la course est fixée le 15 Août à 10h00

9) Programme Sportif:

| | | |
|-----------------|-------|---|
| Samedi 15 Août: | 10h00 | Début de la procédure de départ Habitables, Quillards et Multi 2000 |
| | 11h00 | Dériveurs, Catamaran, Guepards et Tradi |
| | 18h00 | Remise des prix et Tirages au sort devant le Cap Horn |

10) Classement:

Il y aura :

Un classement Dériveurs monocoques en temps compensé

Un classement Dériveurs multicoques en temps Compensé

Un classement Dériveurs traditionnels en temps réel (si 10 bateaux)

Un classement Guépards en temps réel.

Un classement Multi 2000 en temps Compensé

Un classement Osiris en temps Compensé

Un classement Flying Boat en temps réel si 10 bateaux

En outre, toute classe de 10 bateaux identiques aura un classement par extraction.

11) Parcours:

Le parcours est un Raids longue distance autour de l'île aux moines.

12) Pénalités applicables:

La règle 44.1 des RCV s'applique.

La pénalité de rotation pour une infraction à une règle du chapitre 2 est remplacée par une rotation de 360°, comprenant un virement de bord et un empannage. Ceci modifie la règle 44.2 des RCV.

13) Règle de sécurité:

Les équipages devront disposer à bord d'un moyen de communication (tel en sac étanche ou VHF).

Il est indispensable d'avoir à poste un bout de remorquage

Les éléments obligatoires de sécurité doivent être à bord

14) Informations:

| | | |
|-----------|--------------------|----------------|
| SR Vannes | Luc HOUDET | 06 24 18 67 37 |
| | Bertrand LE GALLIC | 06 62 66 86 63 |
| | Patricia HOLL | |

Courriel : srv.vannes@gmail.com